ParlAmericas

FEUILLE DE ROUTE POUR L'OUVERTURE LÉGISLATIVE 2.0

Canada

Cette ressource a été possible en partie grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Publié en mars 2022.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION 4

LE CONTEXTE 4
LES OBJECTIFS 5
LE CONCEPT DE PARLEMENT OUVERT 6

DEUXIÈME PARTIE : PILIERS 9

TRANSPARENCE ET ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE 9
Pourquoi est-ce important? 9
Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels 10

RESPONSABILITÉ 16
Pourquoi est-ce important? 16
Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels 17

PARTICIPATION CITOYENNE 22
Pourquoi est-ce important? 22
Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels 23

ÉTHIQUE ET PROBITÉ 28
Pourquoi est-ce important? 28
Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels 29

TROISIÈME PARTIE : PLAN D'ACTION POUR UN PARLEMENT OUVERT 35

Pourquoi est-ce important? 35
Considérations et étapes à suivre pour élaborer des plans d'action 36

ANNEXES 38

ANNEXE 1 : CALENDRIER DU PROCESSUS DE RÉVISION 38
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE DES CONCEPTS 40
ANNEXE 3 : NORMES ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX 48
ORGANISMES QUI ONT CONTRIBUÉ 49

LE CONTEXTE

Suite à l'adoption en 2016 de la Feuille de route pour l'ouverture législative, créée de façon conjointe par des parlementaires, du personnel parlementaire et des représentants d'organisations de la société civile des Amériques et des Caraïbes, les parlements de la région ont fait avancer des initiatives, des engagements et des plans d'action pour un parlement ouvert afin de renforcer davantage leur travail et mobiliser la population dans les processus législatifs. ParlAmericas a entrepris un processus de mise à jour et de révision de la Feuille de route avec le soutien de plus de 100 parties prenantes représentant 29 pays afin d'intégrer ces expériences utiles. Cette nouvelle version tient compte des contributions et des points de vue des parlements et des organisations de la société civile, garantissant ainsi sa pertinence en tant que référence promouvant et soutenant les efforts en faveur de l'ouverture législative dans l'hémisphère. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe 1.

LES OBJECTIFS

- Servir de cadre conceptuel pour l'ouverture du parlement;
- Présenter des exemples de mesures pouvant être mises en place pour renforcer l'ouverture législative dans la région;
- Promouvoir des engagements, des plans d'action ou des initiatives pour l'ouverture législative au sein des branches législatives, et servir de référence pour leur cocréation;
- Promouvoir l'innovation au sein des parlements pour renforcer davantage leurs fonctions de représentation, d'élaboration des lois et de contrôle;
- Orienter et promouvoir l'institutionnalisation de l'ouverture législative conformément aux normes et aux accords internationaux, tels que les Objectifs de développement durable (ODD);
- Servir de référence pour la formation continue des parlementaires, du personnel parlementaire et des représentants d'organisations de la société civile en matière de parlement ouvert; et
- Favoriser des synergies entre les parlements de la région qui envisagent, élaborent ou mettent en œuvre des engagements et/ou des plans d'action pour promouvoir l'ouverture législative.

LE CONCEPT DE PARLEMENT OUVERT

Le parlement ouvert, ou l'ouverture législative, est un modèle de gestion et d'innovation fondé sur des processus de cocréation entre les parlementaires, le personnel parlementaire, les organisations de la société civile, le secteur académique et la population. Il vise à renforcer les fonctions parlementaires afin de consolider davantage la transparence et l'accès à l'information publique, la responsabilité, la participation citoyenne inclusive, ainsi que l'éthique et la probité en faveur du système démocratique.

Grâce à cette méthode, selon laquelle différents acteurs œuvrent ensemble pour identifier des difficultés, définir des priorités ainsi qu'élaborer et mettre en place des solutions, les législatures de l'hémisphère et du monde entier ont adopté des engagements, des plans d'action et des initiatives concrètes et conformes aux normes et instruments internationaux en matière de gouvernement ouvert et de parlement ouvert.[1] Les normes et instruments internationaux principaux sont ceux établis par le Partenariat pour un gouvernement ouvert,[2] qui place les citoyennes et les citoyens au centre de ce travail.

De nouveaux outils et stratégies sont adoptés par les parlements pour favoriser la mobilisation citoyenne à travers la technologie. Si ces innovations

1 Il convient de souligner que plusieurs pays réalisent des progrès dans ce domaine par les branches exécutive, législative et judiciaire, y compris les gouvernements locaux ou sous-nationaux. Cela s'appelle l' « État ouvert ».

2 Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est une plateforme internationale qui rassemble 78 gouvernements nationaux et 76 gouvernements locaux, ainsi que des organisations de la société civile. Il vise à assurer une gouvernance inclusive, responsable et adaptative. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe 2 : Glossaire des concepts.

numériques et ces réseaux sociaux sont sans le moindre doute essentiels aux processus d'ouverture, il est également fondamental de tenir compte de la fracture numérique et de la combattre pour garantir la participation équitable de tous les segments de la population.

Les quatre piliers de l'ouverture législative sont :

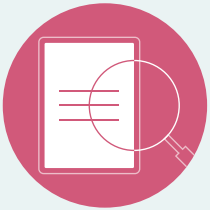

Transparence et accès à l'information

Responsabilité

Participation publique

Éthique et probité

Ces piliers sont interdépendants et ne doivent donc pas être considérés comme des silos, mais plutôt comme les composantes d'un modèle de gestion intégrée visant à orienter et à renforcer les mesures pour l'ouverture législative adoptées à travers des processus de cocréation au sein des parlements de la région. En ce sens, bien que certaines activités entreprises en dehors des processus de

cocréation ou d'élaboration de plans d'action pour un parlement ouvert puissent contribuer à l'ouverture parlementaire, comme c'est le cas des consultations et des audiences publiques, des événements ou des conférences, et de l'accès public aux installations des parlements, ces activités ne doivent pas être considérées comme des initiatives pour un parlement ouvert en tant que telles.

Pour plus d'information sur les concepts clés relatifs à ces piliers, ainsi qu'aux normes et instruments internationaux en matière de parlement ouvert, veuillez consulter les Annexes 2 et 3. Des liens vers des ressources complémentaires pour explorer chacun de ces piliers plus en détails figurent à la fin de chaque partie et dans les trousses d'outils associées sur le Portail sur le parlement ouvert de ParlAmericas à l'adresse www.parltools.org.

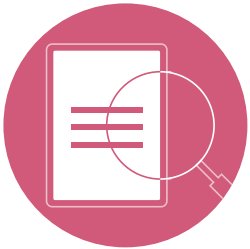

1 TRANSPARENCE ET ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

Pourquoi est-ce important?

La transparence est un principe fondamental d'une démocratie en bonne santé. L'accès à l'information publique est reconnu comme un droit fondamental dans les conventions et les traités internationaux car il contribue à la gouvernance démocratique. Il est associé au droit à la liberté d'expression puisqu'il comprend également le droit de chaque individu de recevoir des informations concernant les affaires publiques gérées par l'État et établit l'obligation de l'État d'assurer que l'information publique est mise à leur disposition. En outre, la transparence permet à tous les citoyens, organisations de la société civile, médias et autres acteurs de participer aux affaires publiques et de les contrôler, renforçant ainsi la lutte contre la corruption et la légitimité des institutions publiques.

Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels

Cadres réglementaires pour l'accès à l'information publique

- Adopter, et/ou actualiser et mettre à la disposition du public les lois, normes et/ou réglementations sur la transparence et l'accès à l'information publique conformément aux normes internationales et régionales, comme la Loi-type interaméricaine 2.0 sur l'accès à l'information publique (disponible en anglais). Ces efforts garantissent que tous les individus, organisations, entités privées et autres puissent exercer leur droit d'accéder à l'information publique, en lien avec l'information sur le travail et l'administration de toutes les branches du gouvernement (exécutive, législative et judiciaire) et des partis politiques, entre autres.
- Adopter et/ou actualiser des lois et dispositions légales sur la protection des données afin de protéger les informations pouvant être stockées dans des bases de données ou des fichiers par les parlements, en tenant compte des principes mis à jour sur la protection des données personnelles (disponible en anglais) du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États Américains (OEA).
- Établir et/ou actualiser des politiques sur la gestion des documents pour la disponibilité, l'organisation et l'archivage des documents et des fichiers relatifs au travail et à l'administration parlementaires, garantissant qu'ils soient fiables, complets, conformes, exhaustifs et systématiques, conformément aux principes établis par la norme de l'Organisation internationale de normalisation - ISO 15489, en utilisant le Modèle de

gestion documentaire (disponible en espagnole) du Réseau pour la transparence et l'accès à l'information (RTA) et la Loi-type interaméricaine sur la gestion des documents (disponible en anglais) de l'OEA comme références.

- Créer et/ou actualiser des réglementations, politiques et/ou protocoles relatifs aux demandes d'accès à l'information publique, assurant la délivrance par le biais de procédures simples, claires, gratuites, accessibles et rapides, et garantissant l'accès des médias à l'information conformément aux principes de non-discrimination, de pluralisme et de liberté de la presse.
- Établir et/ou renforcer des protocoles, politiques ou directives réglementant la transparence de l'information parlementaire, et créer et/ou apporter un soutien aux bureaux et au personnel parlementaires chargés de gérer et de fournir l'information publique à la population. Créer des synergies avec des organes ou institutions garantissant l'accès à l'information dans le pays renforcera l'impact de ces initiatives, tout comme la collecte et la révision des statistiques sur les demandes d'information, l'utilisation de l'information et l'expérience des utilisateurs, ventilées par genre et autres variables sociales.

Transparence active et diffusion de l'information parlementaire

- Publier l'information et les données sur le travail et l'administration parlementaires de façon proactive,[3] en tenant compte de ce que la loi

3 Les données publiées doivent inclure des informations générales sur la branche législative (son histoire, ses fonctions,

exige comme de ce qui est d'intérêt public. Garantir que l'information soit rapidement mise à disposition, accessible, à jour, claire, complète, structurée et publiée dans des délais spécifiques, et accompagnée d'un plan de site ou d'un guide facilitant la recherche sur les sites web parlementaires.

- Employer un langage clair pour fournir des informations parlementaires aux citoyennes et aux citoyens, leur permettant ainsi de trouver facilement les informations dont ils ont besoin, de les comprendre et de les utiliser. Cela peut être facilité par la création de partenariats avec des associations ou des réseaux professionnels promouvant l'utilisation d'un langage clair.
- Favoriser et renforcer l'utilisation de différents canaux (radio, télévision, bibliothèque, etc.), plateformes (sites web, blogs, réseaux sociaux, podcasts, etc.), secteurs des services publics parlementaires (bibliothèques, services aux citoyens, etc.) et outils (applications mobiles, jeux vidéo, etc.) pour rendre l'information parlementaire disponible. Ces efforts incluent également les programmes, projets et activités conçus pour atteindre différents publics, ainsi que les formats d'affichage dynamiques selon les critères d'utilisabilité. Lorsque cela est utile, des directives doivent être adoptées pour assurer la sécurité des utilisateurs

---

ses membres, etc.), des données administratives (l'organigramme du parlement, le personnel, les salaires, le budget, les achats, l'approvisionnement, etc.), des informations sur les fonctions législatives (projets de loi, motions, agenda parlementaire, présence aux séances, votes, séances plénières et de comité, etc.), le débat et l'approbation du budget national (statut du débat, documents connexes, proposition de budget soumise par l'exécutif, etc.), ses fonctions de contrôle (mesures de contrôle, commissions d'enquête, interpellations, etc.) et des informations sur les législatrices et les législateurs, entre autres. Pour une liste plus exhaustive, veuillez consulter le Chapitre 5.1 Transparence active de la Trousse d'outils pour la transparence législative.

ainsi que suivre et prévenir la violence ou les discours haineux en ligne, ainsi que la désinformation.

- Créer et/ou renforcer des plans, stratégies et/ou politiques pour communiquer et diffuser l'information parlementaire dans les langues officielles et autres langues régionales (comme les langues autochtones) et dans des formats accessibles (braille et langue des signes, entre autres).
- Créer et/ou renforcer des outils et initiatives pour rendre visibles les contributions des parlements aux politiques publiques prioritaires, comme les Objectifs de développement durable, la progression de l'égalité des genres et de la parité, l'action inclusive pour le climat et la lutte contre la corruption, entre autres.

Innovation et transformation numérique

- Promouvoir, adopter et/ou actualiser des politiques sur les données ouvertes permettant l'utilisation, la réutilisation et la redistribution de l'information parlementaire par tout individu et sous n'importe quel format, conformément aux principes de la Charte internationale sur les données ouvertes. Tenir compte de la participation citoyenne dans le processus de hiérarchisation, d'élaboration et de publication des bases de données, et utiliser des outils et des mécanismes pour consulter la population et les organisations de la société civile afin d'identifier les données parlementaires à inclure.
- Promouvoir des activités et des initiatives pour encourager l'utilisation publique des données ouvertes parlementaires, comme des marathons

de programmation, de visualisation (compétitions de visualisation des données) et de données, entre autres, afin de créer des espaces de collaboration entre les citoyens et les parlements.

- Investir dans des innovations numériques rationalisant l'administration et les processus parlementaires et les renforcer. Des exemples de bonnes pratiques émergentes sont les technologies visant à simplifier les tâches chronophages sur papier et à augmenter l'efficacité des processus par le biais de l'automation, par exemple grâce à l'intelligence artificielle; et l'utilisation de solutions virtuelles ou hybrides pour le travail des comités, les sessions plénières et la coopération internationale et régionale, permettant ainsi d'élargir la participation et de réduire les barrières d'accès potentielles comme les frais de déplacement vers le lieu de l'événement. Lorsque des outils numériques sont utilisés pour atteindre et mobiliser le public, il est important de tenir compte de la fracture numérique et de chercher à la réduire afin de favoriser une participation équitable de tous les segments de la population. La transformation numérique peut également contribuer à des pratiques vertes et durables au sein du parlement, conformément au Guide sur les parlements écoresponsables.

- Créer, promouvoir et/ou renforcer des lois, réglementations et politiques sur la cybersécurité afin de protéger l'information et les fichiers parlementaires, de prévenir l'usurpation d'identité et le mauvais usage des plateformes et des données, et de protéger les outils numériques contre les attaques. Former les parlementaires et le personnel parlementaire de façon adéquate sur ces questions.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Trousse d'outils pour la transparence législative, ParlAmericas, RTA, et EUROsociAL+ (2020).

Guide pour un langage clair dans l'information et les textes législatifs, Institut national démocratique (2020). (disponible espagnol)

Le rôle du parlement dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, ParlAmericas et le Programme des Nations Unies pour le développement (2019).

Engagements pour la transparence et l'accès à l'information publique, Outils sur les engagements parlementaires de ParlAmericas.

2 RESPONSABILITÉ

Pourquoi est-ce important?

La responsabilité est un principe de base du système démocratique car elle rend possible la création de dialogues continus sur le travail et les résultats des politiques et des mesures adoptées par les autorités et les organes publics pour assurer l'intégrité et l'efficacité dans l'emploi des ressources et la prestation des services publics. À cet égard, le parlement joue un rôle essentiel, notamment puisqu'il contrôle les décisions et les actions du gouvernement et s'assure qu'elles produisent les résultats attendus pour l'intérêt général. Il est également important de continuer à créer et/ou à renforcer des mécanismes et des initiatives au sein de la branche législative pour garantir que les citoyens puissent contrôler et évaluer l'activité parlementaire.

Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels

Contrôle parlementaire

- Établir et/ou renforcer des réglementations, directives ou formations pour faciliter le contrôle parlementaire, assurant que les mécanismes utilisés à ces fins (comités parlementaires, interpellations, demandes de rapports, entre autres) aient des objectifs clairs, soient inclusifs et produisent des résultats utiles pour la prise de décision qui en découle et pour maintenir l'indépendance du parlement.
- Promouvoir la collaboration avec les institutions de contrôle, les organismes de réglementation indépendants, les organisations de la société civile, le secteur académique, le secteur privé, les médias et les journalistes, entre autres, pour soutenir un contrôle parlementaire fondé sur les faits. Il est important que les acteurs impliqués dans ces collaborations représentent la diversité de la population.
- Créer et/ou consolider des outils ou des initiatives de contrôle et d'évaluation des actions gouvernementales et des politiques publiques en ce qui concerne les questions d'intérêt général et les engagements adoptés aux niveaux international et local, comme ceux pris dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert, de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Accord de Paris, entre autres, y compris des mécanismes interaméricains importants tels que le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (disponible en anglais) et le Mécanisme de suivi de la

Convention de Belém do Pará (MESECVI) (disponible en anglais). Les capacités du personnel et des bureaux institutionnels chargés d'apporter cet appui doivent également être renforcées.

- Créer et/ou promouvoir des mécanismes et des processus d'évaluation de la loi conformément aux Principes de l'examen post-législatif par le parlement (disponible en anglais) de la Fondation Westminster pour la démocratie afin d'analyser de plus près la progression de la gestion législative elle-même. Cela implique d'examiner la législation approuvée par le parlement et de déterminer si elle est correctement mise en place et si elle obtient les résultats escomptés selon les objectifs établis dans les lois. De même, il est important de tenir compte de l'impact sur les dépenses publiques pour la mise en œuvre de la législation approuvée.

Budget ouvert

- Intégrer et/ou renforcer des lois et des politiques pour assurer l'accès proactif à l'information durant le processus budgétaire, y compris à la publication des propositions de budget de l'exécutif et d'autres documents connexes transmis au parlement, comme des rapports, des présentations, des analyses comparatives sur les genres et les informations sur les débats tenus lors de sessions de comité ou plénières, entre autres.
- Établir et/ou consolider des directives, procédures et mécanismes pour faciliter le contrôle parlementaire tout au long du cycle budgétaire, y compris les phases de planification et de présentation de la proposition budgétaire, les affectations et la politique budgétaire; d'analyse du

budget, de débat et d'approbation; ainsi que la mise en œuvre et l'audit, conformément aux Principes de participation publique dans les politiques budgétaires de l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT).

- Créer et/ou renforcer des services d'appui technique pour les parlementaires, par exemple grâce aux bureaux parlementaires du budget et des unités techniques de budgétisation sensible au genre, pour contribuer au travail des comités chargés d'étudier le budget national. Ces services peuvent fournir des données et des analyses aux parlementaires pour des délibérations fondées sur des faits durant le processus de débat et d'approbation du budget national et d'autres propositions financières ou paquets économiques.
- Créer et/ou consolider des outils et des applications pour présenter le budget national et sa mise en œuvre en utilisant des tableaux et des graphiques de données ouvertes selon les principes établis dans la Charte internationale sur les données ouvertes. Présenter les informations par secteur, bureau, programme, etc., pour permettre au public de mieux les comprendre et les suivre. Permettre le suivi des ressources publiques grâce à des outils et/ou des plateformes comme des portails des marchés publics.

Responsabilité institutionnelle des parlements et des parlementaires

- Publier le budget parlementaire de l'année en cours et des années précédentes avec la ventilation des budgets des bureaux de tous les parlementaires, des départements et/ou agences du parlement, et des

organes parlementaires. Les salaires des parlementaires, de leur personnel et des fonctionnaires parlementaires doivent être clairement détaillés. Les états annuels vérifiés (dont les rapports d'audit interne et externe) et les rapports sur le budget doivent aussi être rapidement publiés, tout comme les rapports sur les dépenses imprévues effectuées avant des élections générales. Les sources de revenus, la justification des dépenses effectuées et toute modification du budget doivent également être publiées périodiquement.

- Publier les politiques du parlement sur l'approvisionnement de biens et de services et fournir un accès total aux informations sur les marchés publics, de la planification à la mise en œuvre, dans des formats normalisés conformément à la norme sur l'ouverture des données sur la passation des marchés (disponible en anglais) d'Open Contracting Partnership. Étudier les politiques sur les marchés publics et les systèmes de collecte des données en se penchant sur leur capacité à garantir des passations de marchés publics sensibles au genre, reconnaissant l'influence des processus de marchés publics sur l'autonomisation des femmes et la croissance économique. Une bonne pratique consiste à diversifier les fournisseurs et à réduire les obstacles empêchant les entreprises dirigées par des femmes d'entrer en concurrence pour obtenir des parts du marché.
- Faciliter et rendre disponible un registre à jour du personnel parlementaire, y compris les conseillers des bureaux parlementaires, des comités et des organes de décision.
- Établir et/ou renforcer des documents officiels et des rapports de responsabilisation pour tenir un registre du travail législatif au niveau

institutionnel, dont les bureaux des présidents, des comités, des caucus, des groupes parlementaires et des parlementaires eux-mêmes. Il est suggéré d'inclure des informations telles que les projets de loi présentés, les amendements proposés, les lois et les motions approuvées, les comptes-rendus des audiences publiques, les mesures de contrôle, les activités de représentation, les membres des associations et des caucus, les voyages et les cadeaux reçus, la nomination d'institutions de contrôle et d'agences de réglementation indépendantes par les autorités, les résultats et le rendement des services et des programmes fournis à la population, ainsi que la gestion et l'administration parlementaires, y compris les dépenses des bureaux parlementaires. Créer des mécanismes pour obtenir la rétroaction des citoyens sur ces rapports de responsabilisation.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

L'importance du contrôle politique durant la pandémie de COVID-19, ParlAmericas (2021).

Renforcer la responsabilité à travers l'ouverture financière : Trousse d'outils pour les parlementaires des Amériques et des Caraïbes, ParlAmericas, GIFT et l'Institut des finances publiques et de la démocratie (2020).

Rapport parlementaire mondial 2017 — Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement, Union interparlementaire (2017).

Engagements pour la responsabilité, Outil sur les engagements parlementaires de ParlAmericas.

3 PARTICIPATION CITOYENNE

Pourquoi est-ce important?

La participation citoyenne[4] dans les processus décisionnels au-delà des cycles électoraux contribue au système démocratique et à renforcer la confiance du public. La mobilisation précoce et en temps opportun des citoyennes et des citoyens favorise l'intelligence collective, l'inclusion, la représentation, le renforcement de la légitimité des institutions publiques, la compréhension améliorée de l'administration et de la gestion de l'État, du travail parlementaire et de son importance pour le système politique. La participation des citoyens issus de différents groupes de la population peut contribuer à assurer que personne ne voie ses besoins ignorés dans la prise de décision.

4 La promotion de l'implication, assurant que personne ne soit laissé pour compte, est une prémisse reconnue dans tous les Objectifs de développement durable. Par conséquent, le terme « citoyen » tel qu'employé dans cette publication désigne toutes les personnes résidant dans un pays, indépendamment de leur nationalité.

Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels

Institutionnalisation de la participation citoyenne

- Adopter et/ou mettre à jour des lois, directives et réglementations sur la participation citoyenne dans les activités parlementaires garantissant des procédures claires et transparentes et identifiant des mécanismes et des niveaux de participation, conformément à l'échelle de la participation citoyenne (disponible en anglais), le cas échéant. Promouvoir l'intégration des concepts de la cocréation dans les processus parlementaires en les incluant dans les cadres réglementaires concernés et en tenant explicitement compte des critères d'inclusion pour promouvoir la participation équitable des femmes et de tous les groupes de la population.
- Promouvoir et sensibiliser sur les opportunités qu'ont les citoyens et les organisations de la société civile de collaborer avec le parlement, en soulignant l'importance de la participation citoyenne et les mécanismes, opportunités et initiatives disponibles adaptés à différents publics. Ces informations doivent être publiées sur le site web du parlement et diffusées sur des canaux de communication institutionnels comme la télévision, la radio, les journaux et les réseaux sociaux.
- Mettre en place et/ou renforcer des bureaux de participation citoyenne et/ou mobiliser du personnel parlementaire chargé d'appuyer les efforts pour la participation citoyenne. Ils doivent être dotés de ressources, de capacités techniques et de soutien pour pouvoir favoriser la participation citoyenne efficacement en adoptant une approche inclusive au niveau institutionnel et en apportant un appui aux législateurs sur ces questions.

- Adopter et/ou renforcer des stratégies, plans, accords et/ou initiatives officialisant et diversifiant de plus en plus la participation et les contributions des organisations de la société civile, des médias, des journalistes, des spécialistes, du secteur académique et du secteur privé, ainsi que des institutions publiques de différents secteurs et niveaux de gouvernement, entre autres, le cas échéant.

Participation citoyenne effective et inclusive

- Adopter et/ou mettre à jour des directives et dispositions pour assurer la participation de tous les groupes de la population, éliminant toute barrière et toute difficulté dans l'accès à l'information et aux opportunités de participer au processus législatif, en tenant compte des aspects comme la langue, l'accès et la sécurité des lieux de rencontre, les horaires, la connexion internet et les besoins différenciés des citoyens selon leur genre, entre autres variables/facteurs intersectionnels, et en diversifiant les catégories de personnes invitées aux sessions lors desquelles les projets de loi sont analysés et débattus par les comités, dans la mesure du possible.
- Renforcer les programmes et les initiatives d'éducation civique afin que le public comprenne mieux le travail parlementaire et son importance pour le système démocratique. Renforcer les programmes conçus pour encourager la participation des femmes, des enfants et des jeunes (comme les parlements de jeunes), des groupes en situation de vulnérabilité, des populations rurales et autochtones, des personnes en situation de handicap

et des organisations de la société civile, entre autres.[5]

- Intégrer l'utilisation d'outils dans les procédures législatives dirigés à promouvoir la participation citoyenne inclusive, en particulier pendant l'élaboration des projets de loi et les débats en comités. Un exemple est l'évaluation d'impact sensible au genre, qui tient compte de l'intersectionnalité et implique donc l'inclusion de facteurs pouvant exacerber les inégalités sociales.

- Appliquer et/ou promouvoir l'utilisation de méthodes innovantes comme le Design Thinking pour développer des programmes et des initiatives en collaboration avec la société civile. Ces méthodes doivent tenir compte des circonstances, des besoins, des limites, des forces et des préférences des bénéficiaires visés par les programmes et les initiatives, et comporter des mécanismes permettant d'obtenir des retours continus de la part des citoyens.

Mécanismes pour la participation citoyenne et l'innovation

- Créer et/ou renforcer des espaces et des mécanismes pour la participation citoyenne dans le débat parlementaire, la prise de décision et les processus législatifs. Il peut s'agir d'exercices de délibération et de cocréation, de consultations publiques, de contributions à l'élaboration,

5 En fonction du contexte, d'autres segments de la population peuvent être concernés, comme les groupes traditionnellement marginalisés et historiquement désavantagés, dont les personnes vivant dans la pauvreté, en situation de handicap, autochtones, afrodescendantes, descendantes de personnes autochtones ou autres, membres de la communauté LGBTI, déplacées et les migrants.

au débat et à l'évaluation des lois, par exemple grâce à un projet de loi d'intérêt privé ou une initiative législative citoyenne ou durant la discussion sur le budget national et les mesures de contrôle, qui favorisent tous l'intelligence collective.

- Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et des réseaux sociaux pour faciliter la mobilisation de secteurs plus larges de la société dans l'agenda législatif. Les contributions réalisées par le biais de ces canaux peuvent être collectées, systématisées et visualisées à l'aide de l'intelligence artificielle, et des systèmes d'alerte peuvent être employés pour diffuser des informations en temps réel.
- Fournir de l'assistance technique et des conseils aux citoyens et aux organisations de la société civile lors de leurs interactions avec le parlement, y compris durant la cocréation de plans et d'engagements pour un parlement ouvert.
- Assurer et renforcer la portée territoriale des processus et des mécanismes de participation citoyenne, au niveau institutionnel comme dans le travail mené par les parlementaires dans leurs circonscriptions respectives, afin de décentraliser le débat et la discussion sur les sujets d'intérêt en les étendant à toutes les régions, permettant ainsi une participation plus large et une représentation des citoyens au-delà des capitales.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Crowdlaw pour le Congrès : stratégies pour élaborer des lois au XXIe siècle (disponible en anglais), GovLab (2020).

Trousse d'outils : participation citoyenne dans le processus législatif, ParlAmericas (2018).

Mini-guide : introduction au Design Thinking (disponible en anglais), Hasso Plattner Institute of Design, Stanford University.

Engagements pour la participation citoyenne, Outil sur les engagements parlementaires de ParlAmericas.

4 ÉTHIQUE ET PROBITÉ

Pourquoi est-ce important?

L'éthique et la probité sont des principes fondamentaux du service public car ils contribuent à garantir que les actions et les décisions prises par les autorités et les responsables publics promeuvent l'intérêt général de façon efficace et responsable, limitant ainsi les risques de corruption. Agir en toute intégrité favorise la confiance et la légitimité, et la crédibilité est indispensable pour les organismes publics, y compris la branche législative.

Considérations pour des initiatives et/ou engagements potentiels

Institutionnalisation de la culture de l'éthique et de la probité

- Adopter et/ou renforcer des lois, politiques et/ou codes éthique et de conduite contraignants pour les parlementaires comme pour le personnel parlementaire, traitant la prévention de l'inconduite, créant des processus et des mécanismes d'enquête, prévoyant des canaux pour les plaintes et les consultations, et établissant des sanctions, conformément aux normes et principes internationaux comme la Convention des Nations Unies contre la corruption (disponible en anglais).
- Adopter et/ou renforcer des lois et dispositions légales sur le lobbying pour prévoir un registre public des lobbyistes comprenant des individus et des organisations, nationaux et internationaux, rémunérés ou non rémunérés. Il est important que ce registre déclare également les intentions ou les intérêts visés.
- Intégrer et/ou renforcer des réglementations, politiques et protocoles conçus avec une approche de genre pour prévenir et sanctionner le harcèlement au travail et sexuel au sein du parlement, créant ainsi des mécanismes de signalement, d'enquête et de protection sensibles aux inégalités et à la vulnérabilité potentielle des personnes qui signalent des cas de harcèlement. Fournir une assistance et une aide confidentielles aux personnes impliquées dans ces cas et considérer le harcèlement comme une violation grave du code d'éthique et de conduite du parlement.

- Nommer et/ou soutenir un commissaire indépendant et non partisan ou un comité éthique parlementaire multipartite pour assurer la conformité aux normes de probité et aux principes établis par le code d'éthique et de conduite. Proposer une formation et des recommandations aux parlementaires pour prévenir les potentielles violations de ces dispositions et développer des processus d'enquête et de sanctions.
- Créer et/ou renforcer un bureau de l'éthique apportant un appui à l'organisme chargé de mettre en œuvre le code d'éthique et de conduite afin de soutenir des mesures de prévention comme la formation et la diffusion des principes d'éthique et de probité, et dans des enquêtes, comme la réception des preuves, les allégations et les demandes d'informations de la part d'organismes publics et privés, entre autres mesures nécessaires pour garantir des processus justes, transparents et impartiaux.

Mécanismes pour renforcer l'éthique et la probité

- Créer et/ou renforcer des réglementations, politiques et/ou protocoles[6] clairs et publics pour réguler, identifier et traiter les conflits d'intérêts réels, potentiels et apparents ainsi que l'enrichissement illégal grâce à des déclarations[7] de patrimoine des parlementaires, comprenant les revenus (salaires, valeur des biens meubles et immeubles, actions et autres actifs financiers, actifs sociaux, entre autres), le passif et les intérêts

6 Il est important que les informations soient collectées conformément aux lois sur la protection des données.

7 Le cas échéant, il est souhaitable que les déclarations soient remises à un organisme indépendant pouvant vérifier les informations, ou que les informations déclarées soient vérifiées par le comité ou le bureau de l'éthique.

des parlementaires dans le pays ou à l'étranger (y compris les conjoints, partenaires civils et membres de la famille jusqu'au quatrième degré de parenté). De plus, pour éviter le « phénomène de la porte tournante », ces documents doivent être accompagnés d'un registre des activités professionnelles et commerciales (rémunérées ou non) menées durant une période d'au moins un an avant la prise de poste.

- Établir et/ou renforcer des directives ou politiques pour la divulgation d'informations sur les réunions de parlementaires et/ou du personnel parlementaire avec des organismes privés et publics, des organisations, des citoyens ou des lobbyistes. Ces directives ou politiques doivent exiger la publication de la date de la réunion, des participants et des sujets abordés, ainsi que des mécanismes pour que ces informations soient à jour et publiques.
- Créer et/ou renforcer des politiques, protocoles et/ou manuels sur la prévention contre la corruption et la gestion de la lutte contre la corruption, en particulier dans les processus de marchés publics des biens et des services fournis au parlement. Ils doivent également inclure l'analyse et le contrôle des risques de corruption ou des situations de risque.
- Créer et/ou renforcer des politiques pour protéger les lanceurs d'alerte et faciliter les processus permettant de recevoir et de traiter des plaintes et des informations utiles sur les actes violant la loi sur la probité et les codes d'éthique et de conduite parlementaires.

Conformité et mise en œuvre effective de l'intégrité publique

- Créer et/ou renforcer un système d'intégrité publique au sein du parlement à travers un ensemble de pratiques promouvant une culture de l'éthique et de la probité, comme un code éthique et/ou de conduite élaboré en collaboration avec le personnel parlementaire et les parlementaires; la création d'une structure officielle chargée de l'intégrité et de mécanismes de prévention tels qu'un bureau de l'intégrité et/ou des agents publics soutenant la mise en œuvre de ces mesures; une plateforme de consultation anonyme ou interne pour aider à la prise de décisions conformes aux normes éthique et de probité les plus élevées; le partage continu d'informations sur le système d'intégrité publique; des sessions de formation sur des thèmes liés à l'intégrité, entre autres. Des mesures correctives doivent également être envisagées pour répondre aux violations des normes de probité et des codes d'éthique et de conduite. Pour assurer leur efficacité, les systèmes d'intégrité publique doivent être mis à jour régulièrement selon une analyse des infractions et des requêtes reçues, avec un ensemble établi de références et d'indicateurs facilitant le suivi et l'évaluation de l'efficacité du système, ainsi que des matrices des risques sur l'éthique et la probité pour contribuer à la prévention.
- Élaborer des programmes de formation obligatoires pour les parlementaires, les conseillers et le personnel parlementaire sur la portée, les principes et les mécanismes établis dans le code d'éthique et de conduite, les dispositions légales et les politiques relatives à ces réglementations, ainsi que d'autres lois et mécanismes sur l'éthique, la probité et le système d'intégrité.

- Fournir un appui technique pour le dépôt des déclarations parlementaires des intérêts et créer des processus de vérification des informations contenues dans ces déclarations. Intégrer l'appui d'autres organismes publics pouvant fournir des informations ou menant ce travail conformément aux lois en vigueur.
- Assurer des processus de recrutement, d'embauche et de promotion justes et transparents pour tout le parlement et les membres du personnel parlementaire en créant des mécanismes rigoureux et fondés sur le mérite afin de garantir l'impartialité. On peut citer comme exemple de bonnes pratiques les grilles salariales transparentes, les termes de référence clairs, l'élimination de facteurs d'identification personnels comme le genre, l'âge, la famille et l'état civil, et l'engagement envers l'inclusion à travers des politiques de promotion sociale et d'adaptation.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique, Organisation de coopération et de développement économiques ou OCDE (2020).

Normes internationales pour la régulation du lobbying : vers plus de transparence, d'intégrité et de participation (disponible en anglais), Access Info Europe, Open Knowledge, Sunlight Foundation et Transparency International (2015).

Parlements sensibles au genre, Union interparlementaire (2011).

Portail anticorruption des Amériques, lois-types et directives législatives (disponible en anglais), OEA.

Engagements pour l'éthique et la probité, Outil sur les engagements parlementaires de ParlAmericas.

PLAN D'ACTION POUR UN PARLEMENT OUVERT

Pourquoi est-ce important?

Un plan d'action pour un parlement ouvert est un mécanisme à travers lequel un parlement s'engage à promouvoir l'ouverture et à renforcer les processus parlementaires et le travail des législatrices et des législateurs, en collaboration avec la société civile.

Étant donné que l'un des objectifs fondamentaux du parlement ouvert est de renforcer l'interaction du parlement avec le public, inviter différents groupes de parties prenantes et un public plus large pour participer au processus d'élaboration peut être très utile pour améliorer l'efficacité et la légitimité publique des mesures mises en œuvre pour un parlement ouvert. C'est pourquoi des processus de cocréation sont utilisés pour fournir un cadre de travail permettant aux parlements et à la société civile d'identifier ensemble les priorités, de suivre et d'évaluer la progression de ces engagements pour le parlement ouvert.

Considérations et étapes à suivre pour élaborer des plans d'action

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)[8] promeut la participation des parlements des pays membres du PGO dans les processus de leurs plans d'action respectifs. Bien qu'entamer ce processus à travers le PGO présente des avantages supplémentaires, les parlements dont le pays n'en est pas membre actuellement peuvent également élaborer leur propre Plan d'action pour un parlement ouvert. Le Réseau mondial pour un parlement ouvert (OPeN, de son sigle anglais) soutient les efforts pour l'ouverture législative dans les pays membres du PGO comme dans les pays non membres.[9]

8 Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est une initiative multilatérale visant à garantir les engagements des gouvernements à promouvoir la transparence, à autonomiser le public, à lutter contre la corruption et à exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance.

9 L'OPeN est un consortium d'organisations internationales composé de ParlAmericas, de Directorio Legislativo, du Réseau latino-américain pour la transparence législative, de l'Institut national démocratique, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et de la Fondation Westminster pour la démocratie, qui travaillent ensemble pour soutenir l'ouverture législative au niveau mondial.

Les principales étapes du développement d'un plan d'action pour un parlement ouvert sont les suivantes :

Pour plus d'informations, veuillez consulter les Directives pour l'élaboration de plans d'action pour un parlement ouvert, dans lesquelles figure le Mémorandum sur la participation parlementaire du PGO.

ANNEXE 1 : CALENDRIER DU PROCESSUS DE RÉVISION

Décembre 2020	Sondage en ligne diffusé avec des réponses de 64 personnes, dont des parlementaires, des membres du personnel parlementaire et des membres d'organisations de la société civile, représentant 24 pays
14 janvier 2021	Rencontre avec du personnel parlementaire des Caraïbes organisée par l'Association parlementaire du Commonwealth et durant laquelle les participants ont discuté de la Feuille de route pour l'ouverture législative et y ont apporté des contributions générales
22 janvier 2021	2e Rencontre du Réseau de fonctionnaires parlementaires pour le parlement ouvert, à laquelle ont assisté 96 représentants des branches législatives de 16 pays d'Amérique latine (à partir des résultats du sondage en ligne, ils se sont divisés en groupes de travail correspondant aux piliers du parlement ouvert, à savoir la transparence et l'accès à l'information, la responsabilité, la participation citoyenne et l'éthique et la probité; un autre groupe de travail s'est également concentré sur la planification stratégique)
19 avril 2021	Réunion de travail de présidents de séance caribéens sur le parlement ouvert, qui a réuni des représentants de 10 pays pour souligner les priorités et les difficultés communes afin d'avancer dans la mise en œuvre de la Feuille de route pour l'ouverture législative

17 mai 2021	Réunion de cocréation : révision et mise à jour de la Feuille de route pour l'ouverture législative, avec la participation de parlementaires et de représentants d'organisations de la société civile qui sont membres du Réseau latino-américain pour la transparence législative
Octobre 2021	Consultation en ligne incluant les contributions des parlements et des membres de la société civile provenant de toutes les Amériques et des Caraïbes.
Novembre - décembre 2021	Approbation de la version finale de la Feuille de route pour l'ouverture législative 2.0 par le Comité exécutif du RPO, conception de la publication et traduction dans les langues officielles de ParlAmericas
Mars 2022	Lancement officiel de la Feuille de route pour l'ouverture législative 2.0 lors de la 6e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE DES CONCEPTS

A

- **Responsabilité (ou responsabilisation)** : processus à travers lequel un ensemble de normes, procédures, méthodes, structures, pratiques et résultats sont utilisés par des organismes de l'administration publique ou des fonctionnaires publics pour communiquer, expliquer et divulguer les résultats de leur travail aux citoyens, à la société civile, aux autres organismes publics et aux organismes de contrôle.
  Source : Loi 1757 de 2015, Colombie (disponible en espagnole)

- **Plan d'action** : élément central du processus du PGO. Un plan d'action est le résultat d'un processus de cocréation, dans lequel le gouvernement et la société civile établissent des engagements ambitieux pour promouvoir la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne. Le plan d'action pour un parlement ouvert est un mécanisme permettant de promouvoir l'ouverture et le renforcement des fonctions de la branche législative grâce à des processus de cocréation dans lesquels le parlement et la société civile identifient des priorités, établissent des engagements, mettent en œuvre et suivent ensemble le plan défini, et évaluent les progrès réalisés.
  Source : PGO, Manuel PGO national : règles et orientations pour les participants, 2021; ParlAmericas, Directives pour l'élaboration de plans d'action pour un parlement ouvert, 2019.

- **Transparence active** : consiste à rendre disponible l'information considérée comme utile et d'intérêt public concernant l'organisation en général, son personnel, son fonctionnement et les services qu'elle offre, entre autres. Cette politique prévoit que les informations doivent être fournies de façon active et non pas en réaction et en réponse aux demandes, et que le partage d'informations est obligatoire. Ces informations sont généralement sujettes à des mécanismes de mise à jour permanents. La transparence est considérée comme proactive lorsque les organismes réglementés adoptent volontairement des bonnes pratiques en matière de publication et de mise à disposition de l'information.
  Source : ParlAmericas, EUROsociAL+ et RTA, Trousse d'outils pour la transparence législative, 2020.

- **Intelligence artificielle** : système informatique pouvant faire des prédictions et des recommandations ou prendre des décisions qui influencent des environnements réels ou virtuels, dans un but donné fixé par des êtres humains. Il utilise des données informatiques et/ou humaines

pour percevoir des environnements réels et/ou virtuels, extraire ces informations dans des modèles (de façon automatique, par exemple grâce à l'apprentissage automatique ou manuel) et utiliser l'inférence pour formuler des options d'information ou d'action. Les systèmes d'IA sont conçus pour fonctionner à différents degrés d'autonomie.
Source : OCDE, L'intelligence artificielle dans la société, 2019.

C

- **Participation citoyenne (ou participation publique)** : tout processus mobilisant les citoyennes et les citoyens dans la résolution de problèmes ou la prise de décisions et utilisant leurs contributions pour prendre de meilleures décisions. Il existe différents niveaux de participation citoyenne, allant de l'information, la consultation et la mobilisation à la collaboration et l'autonomisation, où les citoyens ont l'opportunité d'être impliqués dans les processus décisionnels de façon active et directe.
Source : IAP2, Code éthique de l'IAP2 pour les praticiens de la participation publique; IAP2, Spectre de la participation publique de l'IAP2, 2018 (disponible en anglais); ParlAmericas, Trousse d'outils : participation citoyenne dans le processus législatif, (2018).

- **Organisation de la société civile (OSC)** : toute organisation non gouvernementale et à but non lucratif où des personnes s'organisent pour promouvoir des intérêts communs en lien avec la sphère publique aux niveaux local, national ou international. Ce secteur diversifié et hétérogène comprend les fondations, les organisations communautaires ou de quartier, les groupes environnementaux, les groupes pour les droits des femmes, les associations de paysans, les organisations religieuses, les syndicats, les coopératives, les associations professionnelles, les chambres de commerce, les instituts de recherche indépendants et les organes de presse à but non lucratif. Les OSC effectuent différents services et fonctions humanitaires, transmettent les préoccupations des citoyens aux gouvernements, diffusent des connaissances spécialisées et des analyses sur différents sujets, surveillent la mise en œuvre des politiques publiques et promeuvent la participation citoyenne.
Source : Nations Unies (en anglais).

- **Langage clair et simple** : style de communication dans lequel le langage, la structure et la présentation sont si clairs que le public visé peut facilement trouver ce qu'il recherche, comprendre ce qu'il trouve et utiliser les informations fournies. Il s'agit de donner la priorité aux lecteurs : découvrir ce qu'ils souhaitent savoir et de quelles informations ils ont besoin, puis les aider à atteindre leurs objectifs. Le but est qu'ils comprennent un document écrit dans un langage simple dès la première lecture. De plus, ce type de langage est dépourvu de détails techniques, d'expressions juridiques,

de vocabulaire obscure ou de formulations déroutantes rendant sa compréhension difficile, afin de pouvoir être compris par un public non spécialisé, grâce à un contenu expliqué avec des formulations concises et dans un langage courant et quotidien.
Source : INAI, Dictionnaire de la transparence et de l'accès à l'information publique, 2019 (disponible en espagnole); Fédération internationale du langage clair (disponible en anglais).

Cocréation : méthode promue par le PGO qui comprend la participation précoce et directe d'acteurs et de groupes d'intérêt clés dans le codéveloppement, la prise de décision conjointe et le suivi des impacts des décisions prises durant ces processus. Elle peut également inclure une participation citoyenne plus étendue, allant au-delà des groupes d'intérêt initiaux, à travers des consultations bidirectionnelles plus larges. D'après le PGO, il existe trois éléments essentiels à la cocréation : la diffusion de l'information, par laquelle le public, la société civile et autres acteurs concernés doivent recevoir l'information sur tous les processus réalisés, et ce dans un délai opportun, dont des retours sur la prise en compte de leurs contributions; des espaces et des plateformes de dialogue et de cocréation, qui doivent favoriser un dialogue inclusif et continu être adaptés au contexte national; et l'appropriation et la prise de décisions communes, par lesquelles les autorités publiques, la société civile et autres parties prenantes doivent s'approprier du processus et le développer ensemble.
Source : ParlAmericas, Trousse d'outils : participation citoyenne dans le processus législatif, 2018; PGO, Normes de participation et de cocréation, 2017.

Intelligence collective : capacité améliorée créée lorsque deux personnes ou plus travaillent ensemble, souvent avec l'aide de la technologie, pour mobiliser une plus grande diversité d'informations, d'idées et de points de vue. L'intelligence collective émerge lorsque ces contributions sont mises en commun pour devenir plus que la somme de leurs parties à des fins allant de l'apprentissage et l'innovation à la prise de décisions. Elle naît de la collaboration entre les individus, les groupes et les secteurs, de manière planifiée ou spontanée et organique.
Source : Laboratorio para la ciudad; Nesta, Manuel sur la conception d'intelligence collective (disponible en espagnole).

Conflit d'intérêts : situation dans laquelle une ou un fonctionnaire public a un intérêt privé pouvant influer ou sembler influer sur l'exécution impartiale et objective de ses fonctions. Il peut s'agir de tout avantage (économique ou non) réel, potentiel ou perçu pour soi-même ou pour toute personne avec qui le fonctionnaire a une relation. Les personnes concernées sont, par exemple, le conjoint, tout membre de la famille (enfants, beaux-enfants ou parents), ainsi que les amis ou les ennemis manifestes et les personnes ou organisations et institutions avec lesquelles il a eu ou a encore des

activités professionnelles ou des liens politiques ou sociaux. Les conflits d'intérêts peuvent être classés comme réels, apparents et potentiels. Les conflits d'intérêts réels se produisent lorsqu'un fonctionnaire public se trouve en situation de conflit dans laquelle un lien entre sa fonction et ses intérêts influence sa décision publique. Les conflits d'intérêts apparents désignent les situations où les intérêts privés sont susceptibles d'influer de façon indue sur l'exercice de ses fonctions, et où d'autres personnes pourraient par conséquent considérer que ces intérêts peuvent influencer ses décisions. Les conflits potentiels, eux, se produisent lorsqu'un fonctionnaire public a des intérêts privés pouvant entraîner un conflit réel à l'avenir.
Source : Conseil de l'Europe, Directives du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur l'éthique publique, 2020; OCDE, Gérer les conflits d'intérêts dans le service public (2005); OCDE

D

Marathon de données : événement où les participants se réunissent pour résoudre des problèmes pratiques en appliquant des outils et des techniques issus des sciences des données et en travaillant en équipes pour produire des idées et des solutions possibles. Un marathon de données tire profit des avantages de l'analyse des données et de grands volumes d'informations, par exemple pour améliorer des politiques publiques avec la participation des citoyennes et des citoyens.
Source : Datacamp (disponible en anglais); Portail sur la transparence de la province de Santa Fe (disponible en espagnole)

Visualisation des données : utilisation de graphismes et d'images pour illustrer des relations entre les données qui, autrement, peuvent ne pas être évidentes. La visualisation des données est utile pour nettoyer des données, explorer leur structure, détecter les données aberrantes ou les groupes inhabituels, identifier des tendances et des groupes, repérer des modèles locaux, évaluer la modélisation et présenter des résultats. Les diagrammes en bâtons, les diagrammes circulaires, les tableaux et les infographies sont tous des exemples de visualisation des données. Une bonne visualisation des données raconte une histoire convaincante reposant fermement sur des faits puisqu'elle est écrite à partir des modèles observés dans les données, et non pas l'inverse.
Source : Site web de la bibliothèque de l'Institut de technologie de Rochester (disponible en anglais); Antony Unwin, Pourquoi la visualisation des données est-elle importante? Qu'est-ce qui est important dans la visualisation des données?, Harvard Data Science Review, 2020 (disponible en anglais).

Déclaration d'intérêts et du patrimoine : outil servant à identifier et à prévenir les conflits d'intérêts et l'enrichissement illégal, comportant des informations sur les activités professionnelles et commerciales (rémunérées ou non), les liens familiaux, politiques, commerciaux et institutionnels,

ainsi que les biens meubles et immeubles acquis dans le pays ou à l'étranger par des fonctionnaires publics gérant des ressources et des biens publics.
Source : OCDE, Panorama des statistiques de l'OCDE 2013 : Économie, environnement et société, 2013; InfoProbidad (disponible en espagnole); Declaración Jurada de Intereses, Gouvernement du Pérou (disponible en espagnole).

Design Thinking : approche explicitement axée sur l'utilisateur et donnant des solutions définies progressivement à travers un processus répétitif qui donne une voix aux utilisateurs finaux et les implique dans la prise de décisions (empathie professionnelle et cocréation); la réflexion sur de multiples causes et différents points de vue du problème abordé (mise à l'échelle); et l'expérimentation avec les premières idées (prototypes et tests). Elle vise à proposer des approches innovantes aux gouvernements pour traiter les problèmes contemporains, comme les modèles économiques et sociaux interconnectés et diffus, les problèmes plus complexes, les limites diffuses de la gouvernance et la confiance affaiblie envers l'action publique.
Source : PNUD, Le Design Thinking pour l'excellence du service public, 2014 (disponible en anglais).

E

Organisme d'application : organe spécialisé et de délibération chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre de la politique sur l'accès à l'information et le respect des obligations qui en découlent. Cet organisme, qui promeut et garantit le droit d'accès à l'information, est autonome, indépendant et impartial. Il a le pouvoir d'imposer des sanctions.
Source : OEA, Loi-type interaméricaine 2.0 sur l'accès à l'information publique, 2020 (disponible en anglais); INAI, Dictionnaire de la transparence et de l'accès à l'information publique, 2019 (disponible en espagnole).

Éthique et probité au sein du parlement : normes d'intégrité devant être observées par les parlementaires et le personnel parlementaire durant l'exercice de leurs fonctions, tenant compte des valeurs démocratiques, des droits de la personne, de l'intérêt public, de l'intégrité publique, du professionnalisme dans l'exercice de leur mandat, de la transparence, de la responsabilisation, ainsi que du pluralisme politique.
Source : NDI, Principes éthiques communs pour les membres du parlement, 2015 (disponible en anglais); Institut de la Banque mondiale, Éthique législative et codes de conduite, 2004 (disponible en anglais).

H

Marathon de programmation : méthode d'innovation ouverte capable d'inclure de nombreuses

autres méthodes pour articuler des processus créatifs. Durant un marathon de programmation, l'organisateur définit un problème ou un défi et les participants sont en compétition pour créer une solution en développant des applications dans un temps donné.
Source : Banque interaméricaine de développement, Abierto al Público Blog (disponible en espagnole); Nesta, Manuel sur l'intelligence collective (disponible en anglais).

I

Intersectionnalité : instrument d'analyse reconnaissant que les inégalités systémiques sont façonnées par la superposition de différents facteurs sociaux tels que le genre, l'ethnie et la classe sociale. Par conséquent, il est impossible de comprendre les désavantages comme les privilèges d'une personne à un moment et à un endroit donnés en examinant les différents éléments de son identité séparément. En effet, il faut observer l'ensemble des rapports de force ayant un impact sur cet individu, y compris les forces au niveau macro, comme le passé colonial et la pauvreté, et les forces au niveau micro, comme l'état de santé et la structure familiale ou communautaire.
Source : ParlAmericas, L'intersectionnalité.

L

Lobbying : tentative légitime d'influencer la conception, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des réglementations et des politiques publiques gérées par des responsables publics des branches exécutive, législative ou judiciaire aux niveaux local, régional ou national. Au cours des dernières années, le lobbying a évolué non seulement au niveau des acteurs et des pratiques, mais également du contexte dans lequel il a lieu.
Source : OCDE, Le lobbying au XXIe siècle : transparence, intégrité et accès, 2021 (disponible en anglais).

O

Budget ouvert : données sur le budget national mises à la disposition du public (en ligne) dans un format modifiable (lisible par machine) et réutilisable, sans aucune restriction (licence gratuite/ouverte). En ce qui concerne la publication des données ouvertes sur le budget, il faut tenir compte des exigences nécessaires pour protéger la confidentialité des données personnelles ou classifiées.
Source : Min & Dener, Banque mondiale, Financial Management Information Systems and Open Budget Data: Do Governments Report on Where the Money Goes, 2013 (disponible en anglais).

- **Données ouvertes** : données pouvant être utilisées, réutilisées et redistribuées librement par tout individu, et sujettes, au maximum, à l'obligation d'attribution et d'être diffusées telles qu'elles apparaissent. Selon la Charte internationale sur les données ouvertes, les principes de ces données sont les suivants : ouvertes par défaut, diffusées en temps opportun et complètes, accessibles et utilisables, comparables et interopérables, pour l'amélioration de la gouvernance et de l'implication du public, et pour l'innovation et le développement inclusifs.
  Source : Open Knowledge Foundation, Manuel sur les données ouvertes (disponible en anglais); Charte internationale sur les données ouvertes, 2015 (disponible en anglais).

- **Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)** : grande association comprenant des membres aux niveaux national et local et des centaines d'organisations de la société civile. Ces forces puissantes travaillent ensemble dans le cadre du PGO pour cocréer des plans d'action sur deux ans établissant des étapes concrètes (engagements) concernant un grand éventail de questions. Depuis sa création en 2011, le PGO s'est agrandi et compte désormais 78 pays et 76 administrations locales, ainsi que des centaines d'organisations de la société civile. Ce partenariat est fondé sur l'idée qu'un gouvernement ouvert est plus accessible, sensible et responsable envers ses citoyens, et qu'améliorer la relation entre le peuple et le gouvernement présente des avantages exponentiels pour toutes et tous sur le long terme.
  Source : Partenariat pour un gouvernement ouvert.

- **Parlement ouvert** : modèle de gestion et d'innovation fondé sur des processus de cocréation entre les parlementaires, le personnel parlementaire, les organisations de la société civile, le secteur académique et la population, visant à renforcer les fonctions parlementaires afin de consolider davantage la transparence et l'accès à l'information publique, la responsabilité, la participation citoyenne inclusive ainsi que l'éthique et la probité en faveur du système démocratique.
  Source : ParlAmericas, 2022.

P

- **Transparence passive ou demande d'accès à l'information** : droit de chacune et de chacun de demander et recevoir des informations à n'importe quel organe de l'État. Il n'est pas nécessaire de déclarer une cause ou un motif pour exercer ce droit. Ce droit signifie que les organes de l'État sont tenus de répondre aux demandes d'accès à l'information des individus et de leur fournir les informations sollicitées, sauf dans les cas exceptionnels prévus par les lois concernées ou les dispositions générales sur la transparence de chaque pays.

Source : Consejo para la Transparencia de Chile, Glosario de Participación Ciudadana, 2018 (disponible en espagnole).

Intégrité publique : alignement cohérent et conformité aux valeurs, normes et principes éthiques communs pour promouvoir et donner la priorité aux intérêts publics et non aux intérêts privés dans le secteur public. Un système d'intégrité est constitué de la législation et des institutions en place pour définir, soutenir, contrôler et appliquer l'intégrité publique.
Source : OCDE, Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique, 2020; OCDE, Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique, 2017.

R

Portes tournantes : mouvement entre des postes dans les secteurs publics et privés pouvant donner lieu à l'apparition de conflits d'intérêts et au risque des politiques publiques. Lorsque les nouvelles fonctions privées correspondent à des sphères très proches ou qui étaient directement contrôlées par l'ancien fonctionnaire public, ce phénomène peut être perçu comme l'octroi d'un avantage injuste en termes d'information, de relations ou tout autre type d'avantage obtenu dans le cadre des fonctions publiques antérieures.
Source : OCDE, Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique, 2020.

T

Transparence et accès à l'information : droit fondamental établissant que chaque individu peut accéder aux informations produites et gérées par les États et se trouvant en leur possession. Cette obligation s'applique à tous les niveaux des gouvernements, des branches ou des organismes constitutionnels ou juridiques, détenus ou contrôlés par le gouvernement, et aux organisations percevant des fonds publics ou exerçant des fonctions publiques. La Cour interaméricaine des droits de l'homme ajoute que les organes publics sont tenus de diffuser des informations sur leurs fonctions et leurs activités, comme leurs politiques, leurs opportunités de consultation, les activités ayant un impact sur le public, les budgets, les subventions, les prestations et les contrats, de façon proactive et régulière, même en absence de demande spécifique, et de sorte à garantir que ces informations soient accessibles et compréhensibles.
Source : INAI, Dictionnaire de la transparence et de l'accès à l'information publique, 2019 (disponible en espagnole).

ANNEXE 3 : NORMES ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Les normes et instruments internationaux servant de référence pour l'ouverture législative sont les suivants :

Principes du parlement ouvert	Innovation et renforcement du travail parlementaire	Suivi et évaluation
Déclaration de Santiago sur la transparence et l'intégrité parlementaires et des partis politiques (2012) (en espagnole) Déclaration sur l'ouverture parlementaire (2012) (en anglais) Normes de participation et de cocréation (Partenariat pour un gouvernement ouvert, 2017) Politique d'engagement parlementaire (Partenariat pour un gouvernement ouvert, 2017) Directives pour l'élaboration de plans d'action pour un parlement ouvert, Résumé (ParlAmericas, 2018)	Indicateurs pour des parlements démocratiques, basés sur les cibles des ODD 16.6 et 16.7 (Union interparlementaire) Recommandations de points de référence pour les législatures démocratiques (Association parlementaire du Commonwealth, 2018) (en anglais)	Indice latino-américain de transparence législative (Réseau latino-américain pour la transparence législative) (en espagnole) Outil sur les engagements parlementaires (ParlAmericas)

ORGANISMES QUI ONT CONTRIBUÉ

Red Latinoamericana por la Transparencia Legislativa est un réseau qui regroupe les organisations suivantes :

Autres organisations dans les Amériques et les Caraïbes :

Secrétariat international de ParlAmericas

703 - 155 rue Queen, Ottawa, Ontario, K1P 6L1 Canada

Téléphone : + 1 (613) 947-8999
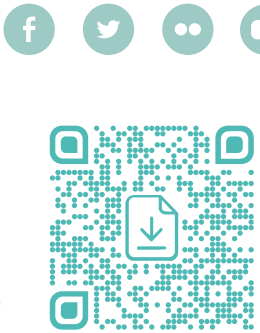
www.parlamericas.org | info@parlamericas.org